

Observatoire départemental de sécurité routière de la Haute-Savoie Baromètre mensuel de la sécurité routière

Janvier 2019

Au niveau national :

En France métropolitaine, 238 personnes sont décédés en janvier 2019, soit 9 personnes de plus qu'en janvier 2018 (+3,9 %). La hausse de la mortalité concerne essentiellement les seniors de 65 ans et plus.

Au niveau départemental :

En janvier 2019, 2 personnes (1 piéton et 1 automobiliste) ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie contre 4 en janvier 2018 (2 piétons et 2 motards). Ces deux accidents mortels ont pour cause la vitesse pour le piéton et un malaise pour l'automobiliste.

Au cours des douze derniers mois glissants, le nombre de tués a diminué de 5 % mais les nombres d'accidents et de blessés sont en hausse respectivement de 11 % (+61 accidents) et de 3 % (+19 blessés).

Bilan mensuel des accidents						Comparaison sur 12 mois en année glissante			
Résultats globaux	janv.-19	janv.-18	Diff.	%	tendance	Périodes	accidents	tués	blessés
Tués*	2	4	-2	-50 %	↓	Fév 2018- janv 2019	617	39	724
Nombre de blessés hospitalisés (BH)*	12	10	2	20 %	↑	fév 2017- janv 2018	575	43	690
Nombre de blessés non hospitalisés (BNH)*	30	30	0	0 %	↔	Variation	7 %	-9 %	5 %

Le saviez-vous ?

En Haute-Savoie, la mortalité des piétons a augmenté de près de 60 % en 2018 soit 8 piétons tués contre 5 en 2017, alors qu'au niveau national on enregistre une baisse de 1,9 %.

3 des 8 piétons tués étaient des octogénaires. Ils traversaient sur un passage piéton lors de leur accident. L'inattention des conducteurs, volontaires ou non (l'un d'entre eux étant fortement alcoolisé) a entraîné le non-respect d'une des premières règles de priorité : **dès lors qu'un piéton manifeste le désir de s'engager sur la chaussée, tout véhicule doit lui céder le passage sous peine de sanctions : une contravention de 135 € et le retrait de 6 points voire une suspension de permis jusqu'à 3 ans.**

Piéton : Être prioritaire ne garantit pas votre sécurité !

Chaque piéton se doit d'être attentif et de regarder en premier à gauche (c'est de là que vient le danger), puis à droite et encore une fois à gauche AVANT de traverser.



Automobiliste : adaptez votre vitesse au droit des passages piétons pour pouvoir vous arrêter, effectuez vos manœuvres en ville à faible vitesse et vérifiez vos angles morts !

De plus, 37 % des piétons tués étaient fortement alcoolisés. Leur démarche titubante et/ou leurs comportements, les ont mis en situation de danger. **L'ivresse publique et manifeste sur la voie publique est également sanctionnée d'une contravention pouvant aller de 35 € à 150 €.**

L'État agit ! Opération « Piétons fantômes »

Chaque année, la police nationale de Haute-Savoie procède à des opérations « piétons fantômes » en agglomération. En 2018, 3 opérations à caractère pédagogique ont cependant entraîné 3 verbalisations.

Pour en savoir plus : www.haute-savoie.gouv.fr